



Action de Formation ACACED

Attestation de Connaissances destinée à l'exercice des activités liées aux Animaux de Compagnie d'Espèces Domestiques

▪ Public visé :

Cette formation concerne toute personne majeure exerçant des activités en lien avec les animaux : Gestion d'une fourrière ou d'un refuge, l'élevage, l'exercice à titre commercial des activités de transit ou de garde, d'éducation, de dressage et de présentation au public de chiens et de chats.

▪ Objectifs pédagogiques et compétences visées :

Nouveautés scientifiques, techniques et réglementaires intervenues dans les dix dernières années dans les huit domaines listés à l'annexe I de l'arrêté du 4 février 2016, à savoir :

- 1/ du logement : assurer aux animaux de compagnie un logement confortable et répondant aux nécessités d'hygiène et de propreté ;
- 2/ de l'alimentation : assurer aux animaux de compagnie une alimentation adaptée à leur mode de vie ;
- 3/ de la reproduction : respecter la physiologie et la santé des animaux détenus aux différentes phases de la reproduction ;
- 4/ de la santé animale : assurer aux animaux de compagnie des soins appropriés et les maintenir en bon état sanitaire ;
- 5/ du comportement : avoir un animal agréable en société, notamment par la connaissance du développement de l'animal, des éléments de socialisation et des grands principes d'éducation des jeunes animaux ;
- 6/ du droit : connaître les obligations du détenteur d'un animal de compagnie en matière de réglementation ;
- 7/ du transport : garantir le bien-être des animaux de compagnie d'espèces domestiques au cours du transport ;
- 8/ de la sélection : connaître la sélection animale.



- **Niveau requis :** Aucun prérequis n'est demandé.
- **Effectif :** Cette formation est prévue pour un effectif de 25 participants maximum.
- **Nombre d'heures de formation :** 2 jours et demi (comprenant les 2 catégories et l'évaluation dans les locaux de la formation (un rattrapage possible))
- **Horaires des cours :**

Horaires ACACED	Jour 1	Jour 2	Jour 3
9h-10h30	Approche vétérinaire	Approche pluridisciplinaire	Approche réglementaire
10h30-10h40	<i>Pause</i>	<i>Pause</i>	<i>Pause</i>
10h40-12h30	Approche vétérinaire	Approche pluridisciplinaire	Approche réglementaire
12h30-13h30	<i>Pause déjeuner</i>	<i>Pause déjeuner</i>	<i>Pause déjeuner</i>
13h30-15h30	Approche vétérinaire	Approche pluridisciplinaire	Test final 45 min 2 essais possibles
15h30-15h40	<i>Pause</i>	<i>Pause</i>	
15h40-17h	Approche vétérinaire	Approche pluridisciplinaire	

- **Déroulement :**

18h de formation puis 2 fois 45 minutes d'évaluation

1. **Approche vétérinaire chats et chiens : 7 heures**

○ **La santé animale**

- Anatomie fonctionnelle
- Notions de base en gastro-entérologie
- Notions de base en dermatologie
- Les parasites
- Les maladies infectieuses



- Prophylaxie
- Vaccination des chiots et des chatons
- **L'alimentation**
 - Equilibre nutritionnel
 - Principe de distribution d'eau et de nourriture
 - Hygiène alimentaire
 - Calcul de la ration d'un chien adulte et d'un chat adulte
- **La reproduction**
 - Notion d'anatomie des appareils génitaux
 - Notions nécessaires au bon déroulement des différentes étapes de la reproduction
 - Soins à apporter aux nouveau-nés chiots et chatons

2. Approche pluridisciplinaire : 7 heures

- **Le comportement**
 - Evolution, domestication du chien et du chat domestiques
 - Expression de la socialité chez le chien domestique
 - Ontogenèse chez le chien et le chat domestiques
 - Identifier les signes de stress chez le chien et le chat et évaluer le bien-être
 - Grands principes d'éducation
- **Les principes et pratiques dans la sélection**
 - Les groupes de races
 - Les principales races de chiens et de chats
 - Les différents organismes officiels
 - Les démarches à effectuer
 - Les notions basiques de génétique
 - Bien-être et sélection artificielle
 - Les facteurs impactant l'espérance de vie

3. Approche réglementaire : 4 heures

- **Le cadre juridique**
 - Les principes légaux
 - Identification des animaux
 - Réglementation sur le commerce
 - Obligations incombant aux propriétaires d'animaux
 - Rôles et missions des acteurs de la protection animale



- **Le logement**
 - Les différentes installations
 - Aménagement et fonctionnement des locaux
 - Maîtrise de l'ambiance dans les locaux
 - Lutte contre les nuisances
 - Dispositions relatives à l'élevage
 - Nettoyage, désinfection, marche en avant
- **Le transport**
 - Transport inférieur à 65 km
 - Autorisations de transport et qualifications
 - Dispositif réglementaire
 - Connaissance de l'animal et de ses comportements
 - Mesures d'urgences

▪ **Modalités pédagogiques :**

Formation en présentiel animée par un professionnel de la filière animale et présentation Powerpoint.

La démarche pédagogique est interactive et conviviale.

Les apports théoriques et méthodologiques sont illustrés d'exemples et favorise le partage d'expériences

Cette formation est prévue pour un effectif de 25 participants maximum

▪ **Moyens pédagogiques :**

- **Prévus par Animal University :** Salle de cours et présentation PowerPoint (La salle de cours est accessible aux personnes porteuses d'un handicap)
- **A prévoir par le stagiaire :**
 - ✓ Matériel de prise de notes
 - ✓ Ordinateur portable ou tablette pour le passage du test en fin de formation

Un support pédagogique est transmis par format dématérialisé à chaque participant en amont de la formation.

▪ **Tarifs**

• **350€ nets** pour les candidats en auto-financement



400€ nets pour les candidats bénéficiant d'une prise en charge financière (CPF, OPCO, employeur, Pôle emploi).

Ce tarif comprend l'intégralité de la formation, catégories « chien » et « chat » ainsi que le passage de l'examen.

L'hébergement et les repas ne sont pas compris et restent à la charge des participants.

▪ Modalités d'évaluations :

Evaluation de la formation sous la forme d'un QCM réalisé sur l'application WEB du ministère de l'agriculture : educagri.fr

- Nombre de questions variables (en fonction du nombre de catégories choisies) : 30 questions pour 1 catégorie, 45 questions pour 2 catégories,
- Durée variable maximale de l'évaluation : 30 minutes (1 catégorie), 45 minutes (2 catégories),
- Seuil de réussite : 60 % de bonnes réponses au total et minimum 45 % pour chaque catégorie. Le logiciel propose un 2ème essai en cas d'échec. Chaque candidat a donc 2 essais pour valider l'attestation de connaissance. En cas d'échec aux 2 essais, le candidat doit repasser par la voie de la formation.

A l'issue de l'évaluation, chacun des candidats reçoit de l'organisme de formation habilité :

- Un bordereau de score d'évaluation personnalisé, précisant la date de l'évaluation, le n° de session, les catégories d'animaux objets de l'évaluation et le seuil de réussite,
- Une attestation de fin de formation, conforme à l'article L.6353-1 du code du travail.
- Un questionnaire de satisfaction à remettre complété à Animal University

[Accédez au bulletin de préinscription à retourner à Animal University](#)

contact@animal-university.fr